

Casablanca, le 23 SEPT 2025
Décision n°51/26

D E C I S I O N

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS

- Vu la loi n° 31-86 instituant l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations, telle que modifiée et complétée par la loi n°61-12 ;
- Vu le statut particulier du personnel de l'EACCE ;
- Vu l'organigramme de l'EACCE ;
- Vu la circulaire n°07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'EACCE ;
- Vu la nécessité du service ;

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) lance un appel à candidature en interne pour pourvoir le poste de chef du département promotion des exportations.

ARTICLE DEUX : Sont éligibles au poste de Chef de Département, les agents disposant :

- soit d'un diplôme reconnu équivalent donnant accès à l'échelle 17 du barème de recrutement à l'EACCE (échelle 11 de la Fonction Publique) avec 1 an d'expérience au moins en tant que Chef de Division à l'EACCE ou chef de Service à la Fonction Publique ou poste équivalent dans un EEP ou dans le privé dont l'appréciation du niveau hiérarchique du candidat relève de la Direction Générale ;
- soit d'un diplôme reconnu équivalent donnant accès au moins à l'échelle 13 du barème de recrutement à l'EACCE (échelle 10 de la Fonction Publique) avec 5 ans au moins en tant que Chef de Division à l'EACCE ;
- soit ayant exercé une expérience totalisant 6 ans au moins en tant que Chef de Division à l'EACCE ou Chef de Service à la Fonction Publique ou poste équivalent dans un autre EEP ou dans le secteur privé dont l'appréciation du niveau hiérarchique du candidat relève de la Direction Générale.



E.A.C.C.E
La Directrice Générale
Ghita EL GHORFI

ARTICLE TROIS : Les missions principales attribuées au poste du chef du département promotion des exportations sont comme suit :

- Organisation, réalisation et participation, au Maroc et à l'étranger, à des manifestations ou actions ayant pour objet la promotion et le développement des exportations des produits alimentaires agricoles marocains.
- Suivi quotidien, hebdomadaire, mensuel et trimestriel des tableaux de bord de gestion et de suivi des actions de promotion et leurs évolutions ;
- Préparation du reporting hebdomadaire, analyse et synthèse des données traitées ;
- Assurer l'évaluation des différentes actions de promotion.

ARTICLE QUATRE : Les qualités requises pour le poste à pourvoir sont les suivantes :

- qualités managériales confirmées ;
- bonne communication écrite et orale ;
- esprit de synthèse et d'analyse ;
- rigueur et sens de l'organisation ;
- réactivité et discrétion ;
- esprit relationnel ;
- esprit d'initiative.

ARTICLE CINQ : Le dossier de candidature au poste à pourvoir est constitué des éléments suivants :

- une demande de candidature portant avis de la hiérarchie ;
- un curriculum vitae précisant les compétences du candidat (e), son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes qu'il a occupés ;
- un plan d'action et une méthodologie de travail proposés par le candidat (e) pour le poste concerné.

ARTICLE SIX : Les candidatures sont déposées ou envoyées au siège de l'Etablissement, Département des Ressources Humaines, Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations sis, à route d'El Jadida – Lissasfa, rond point Azbane (A proximité de l'hôtel Zénith), Casablanca, ou à l'adresse électronique : recrutement2026@mfoodex.ma et ce au plus tard le 23 OCT 2026